FISCALITÉ

Fiscalité des FCPR et FCPI : qualifier les véhicules, traiter les flux et sécuriser

Le capital investissement repose sur des véhicules dont le régime de faveur tient au respect permanent de conditions d'investissement. Une rupture passe souvent inaperçue jusqu'au moment où les porteurs perdent le bénéfice de l'exonération attendue. Cette journée traite la qualification des fonds communs de placement à risques et des sociétés de capital risque, la fiscalité des distributions et le traitement des investisseurs selon leur nature. Les sept heures se concentrent sur les points de fragilité constatés en pratique et sur les parts attribuées aux équipes de gestion.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 327 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Responsables fiscaux de sociétés de gestion, analystes et gérants de fonds, avocats fiscalistes, experts-comptables et responsables juridiques du secteur financier.

PRÉREQUIS
Connaître le fonctionnement général des fonds d'investissement et les bases de la fiscalité des valeurs mobilières.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Qualifier chaque véhicule de capital investissement au regard de son régime fiscal
- Identifier les conditions d'investissement qui conditionnent le régime de faveur
- Déterminer le traitement fiscal des distributions et des remboursements de parts
- Appliquer le régime propre aux porteurs personnes physiques et aux porteurs soumis à l'impôt sur les sociétés
- Sécuriser le traitement des parts attribuées aux équipes de gestion

03 Programme détaillé

M1 Qualification des véhicules d'investissement

- Distinguer FCPR SCR FCPI et FIP
- Nature juridique des fonds communs de placement à risques et des sociétés de capital risque
- Conditions d'investissement conditionnant le régime de faveur
- Distinction entre véhicules fiscaux et véhicules non fiscaux
- Conséquences d'une rupture des conditions d'investissement
- À retenir : Le régime de faveur repose sur le respect continu des conditions d'investissement propres au véhicule.

M2 Fiscalité du fonds et des distributions

- Suivre le flux jusqu'au porteur
- Traitement des produits et des plus-values réalisés par le véhicule
- Distributions d'actifs et remboursements de parts
- Retenue à la source applicable aux porteurs non résidents
- Obligations déclaratives de la société de gestion
- Cas pratique : Analyse du traitement fiscal d'une distribution de plus-values par un FCPR à ses porteurs personnes physiques.

M3 Investisseurs et parts des équipes de gestion

- Sécuriser le traitement des porteurs
- Conditions d'exonération applicables aux porteurs personnes physiques
- Régime des porteurs relevant de l'impôt sur les sociétés
- Parts de carried interest et conditions attachées aux équipes de gestion
- Points de vigilance en cas de cession de parts avant le terme
- Mise en situation : Revue du dossier d'un porteur souhaitant céder ses parts avant la fin de la période de conservation.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 327 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr